

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 23/02/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Monsieur Lionel MEYER, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Jennifer JUND donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Yvan GIESSLER donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Réorganisation du Pôle Immobilier et Moyens Techniques

N° DCM_016_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Organisation et Fonctionnement des services de la commune
Service instructeur : Direction des Ressources Humaines
Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

Afin de regrouper les compétences techniques liées au patrimoine bâti dans un seul et même service, une réorganisation du Pôle Immobilier et Moyens Techniques est proposée.

Les évolutions envisagées donneraient lieu à la structuration autour de 3 services au sein du Pôle :

- Le service des Domaines et Intendances,
- Le service Logistique,
- Le service Ingénierie des Bâtiments.

1- Repositionnement des moyens dédiés au Patrimoine bâti au sein du Service Ingénierie des Bâtiments

Il est proposé de regrouper les moyens humains dédiés au Patrimoine bâti au sein du Service Ingénierie des Bâtiments.

Il s'agirait d'y rattacher, d'une part, les ateliers municipaux qui dépendent aujourd'hui du Service des Moyens techniques. Cette évolution est motivée par la recherche d'une plus grande réactivité dans la mise en œuvre des interventions sur l'ensemble des bâtiments municipaux, il s'agit par ailleurs de permettre d'arbitrer de manière plus efficiente le choix du recours à la régie municipale ou à des prestataires extérieurs et ainsi d'optimiser le service que peuvent rendre les ateliers.

Le projet concerne d'autre part le rattachement au Service Ingénierie du Bâtiment du Service Infrastructures sportives et de loisirs, de sorte que l'ensemble du bâti, y compris les sites à vocation sportive, soit placé sous la responsabilité du Responsable de Service Ingénierie des Bâtiments.

2- Organisation des services du Pôle

Le périmètre du Service des Domaines et Intendance reste inchangé.

Le service Logistique, anciennement Service des Moyens Techniques, se sépare des Ateliers Municipaux ; il est constitué de l'équipe Manifestations et soutien aux associations et de l'équipe Garage-Transport.

Le Service Ingénierie des Bâtiments sera à terme constitué :

- D'un Service Entretien et Maintenance des bâtiments, composé d'un poste de Responsable auquel seront rattachées les 5 équipes des ateliers municipaux (Menuiserie, Peinture, Sanitaire – Chauffage, Serrurerie, Zinguerie) et d'un poste de technicien Entretien et Maintenance. Cette branche sera en charge de l'instruction des demandes d'intervention, de l'entretien des Bâtiments, de la gestion des contrats de maintenance des installations, du suivi des consommations de fluides, etc...
- Du Service Infrastructures sportives et de loisirs, auquel reste rattachée l'équipe du Camping,
- D'un poste de Responsable de la Sécurité dans les ERP,
- D'un poste de Dessinateur Conducteur de travaux.

3- Ajustement des moyens

Le poste de Responsable Entretien et Maintenance est créé par redéploiement du poste de Chargé de projet en rénovation énergétique, actuellement vacant. Il est créé sur les deux premiers grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (Cat A) et relève du métier de Responsable de service et du groupe de fonctions AG4.

Le poste de Technicien Entretien et Maintenance est créé par redéploiement du poste de Technicien conducteur de travaux, actuellement vacant. Il est créé sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (Cat B) et relève du métier de Chargé d'opérations et du groupe de fonctions BG2.

Le poste de Chargé de l'élaboration d'un diagnostic patrimonial (Cat B) est supprimé.

4- Calendrier de mise en œuvre

Le calendrier de mise en œuvre suivant a été établi pour tenir compte des obligations de service et des départs et recrutements programmés :

- Entrée en vigueur au 1^{er} mars 2023 du transfert du service Infrastructures sportives et de loisirs, de la création des postes de Responsable Entretien et Maintenance et de Technicien

- Entretien et Maintenance et de la suppression du poste de Chargé de l'élaboration d'un diagnostic patrimonial,
- Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023 du transfert des équipes des ateliers auprès du Service Ingénierie des Bâtiments et du renommage du Service des Moyens techniques en Service logistique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU** *Le Code Général de la Fonction Publique.*
- VU** *Les inscriptions prévues au budget.*
- VU** *L'avis favorable des représentants de la collectivité et des représentants du personnel lors du Comité Social Territorial du 30 janvier 2023.*
- DECIDE** La mise en œuvre de la réorganisation telle que proposée dans le projet présenté.
- APPROUVE** La suppression d'un poste de Chargé de projet en rénovation énergétique, au 1^{er} mars 2023, et la création concomitante d'un poste de Responsable Entretien et Maintenance relevant des deux premiers grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
- APPROUVE** La suppression d'un poste de Technicien conducteur de travaux, au 1^{er} mars 2023, et la création concomitante d'un poste de Responsable Entretien et Maintenance relevant des deux premiers grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
- APPROUVE** La suppression d'un poste de Chargé de l'élaboration d'un diagnostic patrimonial au 1^{er} mars.
- APPROUVE** L'adaptation en conséquence du Tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Geneviève MULLER-STEIN